

ÉTAT DES RECETTES, D'APRÈS LES PRINCIPALES CATÉGORIES, POUR LES ANNÉES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

(en millions de dollars)

Source	Année financière se terminant le 31 mars				Augmentation ou diminution (—)	
	1953 (estimation)		1952		Montant	Pourcentage
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage		
Recettes ordinaires—						
Impôts directs—						
Impôt sur le revenu des particuliers.	1,187·8	27·2	975·7	24·5	212·1	21·7
Impôts sur le revenu des non-résidents.....	54·0	1·2	55·0	1·4	—1·0	—1·8
Impôt sur le revenu des sociétés....	1,231·1	28·1	1,130·7	28·4	100·4	8·9
Impôt sur les excédents de bénéfices.....			2·4	0·1	—2·4	
Droits sur les successions.....	38·0	0·9	38·2	0·9	—0·2	—0·5
Total des impôts directs.....	2,510·9	57·4	2,202·0	55·3	308·9	14·0
Impôts indirects—						
Droits de douane.....	379·0	8·7	346·4	8·7	32·6	9·4
Droits d'accise.....	257·0	5·9	217·9	5·5	39·1	17·9
Taxes d'accise.....	851·9	19·5	885·9	22·3	—34·0	—3·8
Autres impôts indirects.....	11·5	0·3	5·6	0·1	5·9	105·4
Total des impôts indirects.....	1,499·4	34·3	1,455·8	36·6	43·6	3·0
Total des recettes fiscales.....	4,010·3	91·7	3,657·8	91·9	352·5	9·6
Recettes non fiscales—						
Postes.....	111·8	2·5	104·6	2·6	7·2	6·9
Revenu des placements.....	116·0	2·7	117·6	3·0	—1·6	—1·4
Autres recettes non fiscales.....	56·0	1·3	59·8	1·5	—3·8	—6·4
Total des recettes non fiscales..	283·8	6·5	282·0	7·1	1·8	0·6
Total des recettes ordinaires....	4,294·1	98·2	3,939·7	99·0	354·4	9·0
Recettes et crédits spéciaux.....	80·5	1·8	41·2	1·0	39·3	94·9
Total des recettes.....	4,374·6	100·0	3,980·9	100·0	393·7	9·9

NOTA: Les montants étant indiqués en chiffres ronds, il est possible que les additions ne correspondent pas exactement aux totaux.

On a calculé que 57·4 p. 100 du total des recettes de l'année, soit 2,510·9 millions de dollars, proviennent d'impôts directs; 34·3 p. 100, soit 1,499·4 millions d'impôts indirects et le solde soit 8·3 p. 100 ou 364·3 millions des recettes non fiscales, de rentrées et de crédits spéciaux.

(1) IMPÔTS DIRECTS

Impôt sur le revenu des particuliers

On estime que l'impôt sur le revenu des particuliers (non compris la taxe relative à la sécurité de la vieillesse) donnera un montant global de 1,188 millions en 1952-1953, soit une augmentation de 212 millions ou 21·7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'est produite bien que les prélèvements d'impôts à la source sur les traitements et salaires s'établissent, depuis le 1^{er} juillet 1952, à 6 p. 100 de moins que pour la période correspondante de l'année 1951-1952. Bien que la partie de l'impôt sur le revenu payable à titre de solde au moment de la déclaration d'impôt ou par versements trimestriels au cours de l'année 1952-1953 soit établie en fonction d'un taux plus élevé qu'au cours de l'exercice financier précédent, la plus grande partie de l'augmentation de l'impôt sur le revenu tient au relèvement sensible du revenu des particuliers au cours de l'année.